

DK / VP 17.02.01

Lyon, le 8 février 2017

Madame, Monsieur,

À la suite de vos légitimes interpellations concernant l'occupation actuelle du terrain situé face au 22, cours d'Herbouville, je tiens à vous apporter des éléments d'informations.

Dès que nous en avons eu connaissance, nous avons alerté Voie Navigable de France, propriétaire du terrain. En parallèle, la Ville, la Métropole de Lyon et les forces de police agissent conjointement.

Ainsi, face à cette occupation illégale du territoire, Voie Navigable de France mène actuellement une procédure d'expulsion, en lien avec les forces de police et de justice, dans le cadre des lois de la République et des délais légaux.

Par ailleurs, soucieux des enjeux sociaux et de santé, nous sommes attentifs à l'accompagnement digne de ces familles par les acteurs sociaux compétents, notamment pour trouver des solutions d'hébergement. J'ai par ailleurs demandé à la Police Municipale de patrouiller très régulièrement pour prévenir de nouvelles installations.

Je tiens à vous confirmer que je continuerai à suivre avec une grande attention cette situation, et ne manquerai pas de vous informer de ses suites.

Comptant sur votre compréhension et restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes dévouées salutations.

David KIMELFELD  
Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon  
1<sup>er</sup> VP de la Métropole de Lyon